



Brevet fédéral d'accompagnateur de randonnées pédestres



Attestation de capacité ARP - Niveau 1

Formation des accompagnateurs en milieu montagnard et rural



Milieu montagnard enneigé - Animateur raquettes



Sommaire



Franchissement des passages difficiles en randonnée

www.ffmm.net. Contact : secretariat@ffmm.net

Présentation de la FFMM	2
Brevet fédéral d'accompagnateur de randonnées pédestres ...	3
Module 1 - Stage technique	4
Module 2 - Stage de Qualification pratique.....	6
Critères d'évaluation des modules 1 et 2.....	8
Certificat de compétences d'accompagnateur	8
Stage d'animateur raquettes à neige	9
Franchissement des passages difficiles	10
La prise en compte du handicap.....	11
Informations pratiques	12
Possibilités de rattrapage	13
Droit de rétractation	13
Les voies de recours.....	13
Satisfaction des stagiaires Niveau 1 - 2023.....	14
Satisfaction des stagiaires Niveau 2 - 2023.....	15
Délivrance du brevet fédéral par équivalence.....	16
Chaussures de randonnée	17
La F.F.M.M. en chiffres.....	18
Organigramme de la FFMM.....	19

Siège national de la FFMM : 18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON - Tél. 04 78 39 49 08



Présentation de la FFMM

La Fédération Française du Milieu Montagnard, fondée en 1978 sous l'appellation "Fédération Française de la Moyenne Montagne", est une fédération omnisports de montagne, multi-activités et de protection de l'environnement ayant un esprit de convivialité et de solidarité.

Elle a pour objet :

- Le développement des activités omnisports.
- L'enseignement et la pratique de l'éducation physique et sportive.
- La protection et l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement.
- Le développement des activités économiques et culturelles.

La FFMM dans le mouvement sportif

Les activités sportives s'organisent, sous la tutelle de l'État, autour du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), en structure verticale et en structure horizontale.

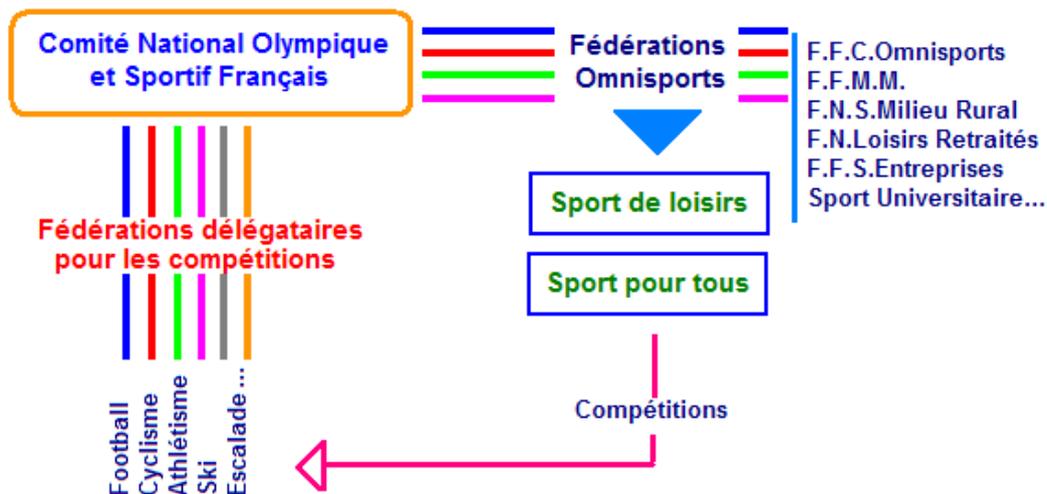
La structure verticale est constituée par les fédérations qui ont reçu délégation de l'État pour organiser les compétitions relatives aux sports qu'elles pratiquent. Pour chaque sport une seule fédération est délégataire.

La FFMM se rattache à la structure horizontale constituée par les associations et les fédérations omnisports.

L'activité omnisports comprend :

- Le sport de loisir pour lequel les activités physiques et sportives sont dépourvues d'esprit de compétition.
- Le sport pour tous qui favorise l'accès de la pratique sportive au plus grand nombre de pratiquants pour ensuite orienter ceux qui désirent pratiquer la compétition de manière plus intense vers les fédérations délégataires.

La FFMM, du fait de son affiliation à la Fédération Française des Clubs Omnisports (F.F.C.O.) est une association sportive agréée par référence à l'article L. 121-4 du Code du sport.



Garantie des voyages et des séjours

La FFMM est immatriculée au répertoire des opérateurs de voyages et de séjours sous le N°IM069110026.

La garantie financière est apportée par GROUPAMA, 126 rue de la Piazza 93199 NOISY-LE-GRAND Cedex.
L'assurance responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de Groupama R-A-A, 50 rue de St Cyr, 69251 Lyon Cedex 09.



La Fédération Française du Milieu Montagnard est certifiée QUALIOPI
Pour ses actions de formation concourant au développement des compétences.



La FFMM est membre de la Fédération Française des Clubs Omnisports.
Elle est membre du Conseil Social du Mouvement Sportif (CoSMoS)





Brevet fédéral d'accompagnateur de randonnées pédestres



Depuis 1978, la démarche de la Fédération Française du Milieu Montagnard est d'apporter aux personnes animant des randonnées pédestres dans le cadre associatif bénévole un ensemble de connaissances pour encadrer des randonneurs en milieu rural ou en moyenne montagne, sur des itinéraires choisis, sur sentiers et hors des sentiers battus, dans le respect de l'environnement et des règles élémentaires de sécurité.

La formation dispensée par la fédération a pour objet principal de consacrer l'acquisition de ces connaissances tant théoriques que pratiques.

La formation des accompagnateurs de randonnées pédestres proposée par la fédération comprend deux stages successifs dont les niveaux de connaissances et d'aptitudes correspondent à la pratique habituelle des participants :

- Module 1 : stage technique validé, après évaluation des connaissances et des aptitudes, par une attestation de capacité pour l'animation de randonnées pédestres.
- Module 2 : stage de qualification fédérale pour la fonction d'accompagnateur de randonnée pédestre validé par le brevet fédéral d'accompagnateur de randonnées pédestres.

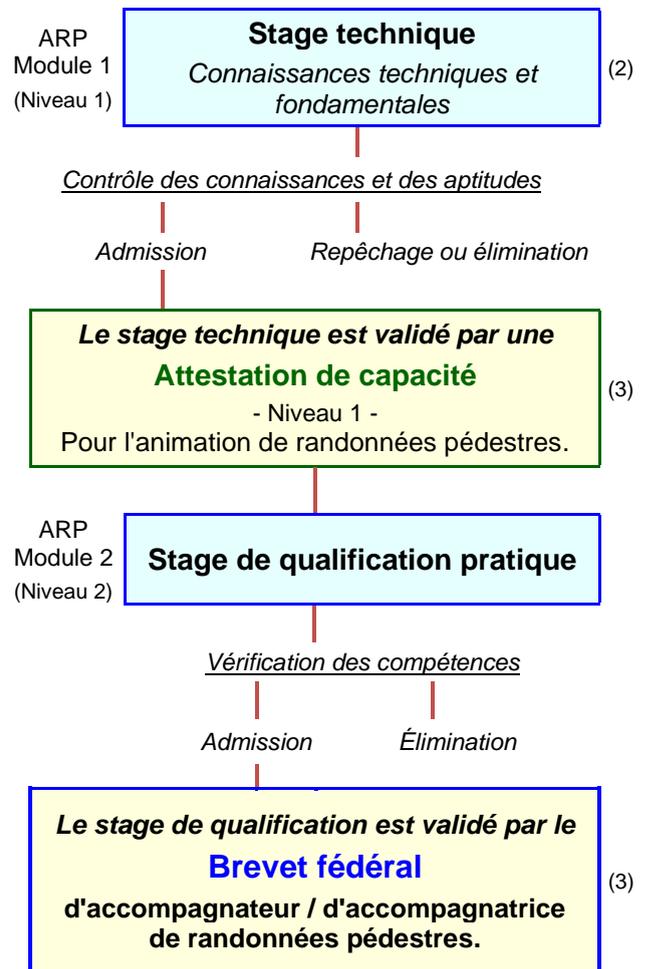
Les connaissances apportées par ces stages peuvent être utiles aux personnes qui souhaitent :

- Organiser et accompagner des randonnées dans une association ou une collectivité.
- Se préparer à l'examen probatoire du diplôme d'État d'alpinisme - *accompagnateur en moyenne montagne* ⁽¹⁾.
- Développer une activité spécifique (photographie, bien-être, ressourcement, etc.) comportant une partie marche en milieu rural ou en moyenne montagne.
- Compléter leurs connaissances à titre personnel.

Important : L'appartenance à une association affiliée n'est pas une obligation pour s'inscrire à ces stages.

- La participation à un stage technique n'entraîne pas l'obligation de participer à un stage de qualification.
- Les formations fédérales ne sont pas homologuées pour l'animation rémunérée d'activités en moyenne montagne enneigée, tropicale ou équatoriale.

Formation d'accompagnatrice/accompagnateur en milieu montagnard et rural.



Les titulaires du brevet fédéral qui ont un objectif professionnel peuvent solliciter le certificat de compétences d'accompagnateur en milieu montagnard et rural. Cf. page 8.

Formation permanente des animateurs ⁽⁴⁾

Les stages complémentaires :

- Moyenne montagne enneigée : animateur raquettes
- Franchissement des passages difficiles.
- Formation des élèves des lycées professionnels ⁽⁵⁾.
- Formation des formateurs fédéraux.

1) Le titre "*Accompagnateur en moyenne montagne*" est réservé aux titulaires du diplôme d'État d'alpinisme.

2) Age minimum 16 ans.

3) Voir les compétences des ARP1 et ARP2 en pages suivantes.

4) Ces stages sont des compléments aux stages Module 1 et Module 2.

5) Formation lycées professionnels agricoles ou d'enseignement technologique, en intra.

Le partage d'une passion



Module 1 - Stage technique

Connaissances techniques et fondamentales pour l'accompagnement de randonnées pédestres.

Descriptif de la formation

1 - Objectif du stage :

- Acquérir les connaissances nécessaires pour préparer et conduire des randonnées pédestres en milieu rural ou en moyenne montagne, sur des itinéraires de son choix, sur sentiers et hors des sentiers battus, en respectant l'environnement et les règles élémentaires de sécurité propres au milieu montagnard.
- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour se préparer :
 - au certificat de capacité pour l'accompagnement de randonnées en moyenne montagne.
 - au brevet fédéral d'accompagnateur de randonnées pédestres.
 - à la première épreuve de l'examen probatoire du diplôme d'État d'alpinisme.



2 - Personnes concernées :

Effectif maximum : 14 participants.

Ce stage s'adresse :

- Aux animateurs d'associations ou d'administrations qui organisent et conduisent des randonnées pédestres en milieu rural ou en moyenne montagne.
- Aux particuliers qui souhaitent approfondir leurs connaissances personnelles ou qui veulent développer une activité spécifique (photographie, bien-être, ressourcement, etc.) comportant une partie marche en milieu rural ou en moyenne montagne.



3 - Prérequis :

- Aucune connaissance particulière n'est requise.
- L'adhésion préalable à une association n'est pas obligatoire.

Age minimum 16 ans au premier jour du stage. Pas de limite supérieure.

4 - Durée et déroulement du stage :

- Durée 47 heures sur 8 journées consécutives.
- Ce stage ne comporte pas d'escalade. Il est organisé uniquement en présentiel et en internat.
- Les cours théoriques sont suivis d'une mise en pratique sur le terrain.
- Ce stage est animé par deux formateurs fédéraux certifiés.

5 - Niveau physique : Les randonnées et les exercices effectués au cours du stage ne comportent pas d'esprit de compétition mais nécessitent une bonne condition physique adaptée à la moyenne montagne (bon marcheur).



6 - Contenu résumé du stage :

Savoir s'orienter et utiliser une carte :

- La carte et la boussole, en salle et sur le terrain.
- Savoir choisir son itinéraire hors des sentiers battus.
- Pratique de l'orientation sur le terrain (carte, boussole, GPS).

Préparation de randonnée :

- Règles de préparation d'une randonnée.
- La conduite d'un groupe.
- Les arrêts. Le bivouac.
- Les équipements du randonneur.

Sécurité en montagne :

- Notions d'alimentation du randonneur.
- Les troubles liés au milieu.
- Le secours en montagne.
- Conduite à tenir en cas d'accident et en cas d'égarement.

Réglementation, responsabilité et assurance :

- La réglementation du sport et des activités en montagne.
- Responsabilité et assurances.
- Rôle de l'accompagnateur fédéral de randonnées.

Environnement ; vie dans le milieu :

- Connaissance du milieu montagnard.
- Notions de météorologie ; L'orage ; Le climat.



7 - Documentation : Au début du stage chaque participant(e) reçoit la carte IGN utilisée pour les cours et les exercices sur le terrain et un manuel de documentation pédagogique qu'il conservera après le stage.

8 - Équipement minimum obligatoire :

Équipement minimum habituel pour une randonnée d'un jour :

- Un sac à dos (30 à 40 litres maximum).
- Vêtement chaud (pull-over), chapeau, gourde, coupe-vent.
- Chaussures de marche à tige montante ou tige Mid haute protégeant les malléoles, et semelles crantées anti-dérapantes
- Une boussole en degrés avec plaquette transparente et graduations en centimètres (type Geonaute C300 ou Silva Evasion).
- Trousse individuelle de premiers soins.
- Calculatrice (modèle de base), loupe à main éclairante à leds (diam. 75 mm conseillé), règle plate 40 cm minimum, crayon à papier, gomme, compas.
- Une couverture de survie, une lampe frontale avec piles de rechange et un sifflet.
- Facultatif : altimètre, jumelles, appareil photo, GPS...
- Chaussures d'intérieur. Linge et nécessaire de toilette. Les draps sont fournis par le centre d'accueil.



Important : Le port de chaussures de marche à tige haute ou Mid haute protégeant les malléoles, et semelles crantées antidérapantes est obligatoire lors des exercices pratiques sur le terrain.

Tout(e) participant(e) dont l'équipement est insuffisant, inadapté ou pourrait entraîner des risques pour lui/elle ou pour le groupe de participants sera exclu du stage ou refusé pour les exercices et sorties sur le terrain.

L'utilisation d'un ordinateur n'est pas admise pendant les cours et les exercices du stage technique (Module 1).

9 - Évaluation du stage :

- Les aptitudes et le comportement sont évalués pendant toute la durée du stage. Elles concernent l'aisance sur le terrain, la vie dans le groupe, la sécurité (comportement et équipements) et un exercice d'orientation en terrain varié.
- Les connaissances sont évaluées en fin de stage par un questionnaire portant sur l'ensemble des cours dispensés contenus dans le classeur de documentation remis au début du stage, et la réalisation d'un profil d'itinéraire.
- La notation du module 1 porte sur 6 critères qui se déclinent en 55 indicateurs (note maximum = 56 points).

10 - Validation du stage :

- Attestation de suivi de stage avec mention "résultats satisfaisants / résultats insuffisants".
- Attestation de capacité de niveau 1 pour l'animation de randonnées pédestres dans le cadre de l'animation bénévole.
- La validation du module 1 est acquise lorsque le candidat obtient au moins 32 points portant sur 56 pts.
- Inscription sur le livret de formation qui sera remis au stagiaire.

11 - Prérogatives des titulaires du module 1 :

Les titulaires de l'attestation de capacité ARP - Niveau 1 - préparent et animent des randonnées pédestres en milieu rural ou en moyenne montagne :

- Adaptées aux spécificités des randonneurs.
- D'accès facile, avec un dénivelé positif quotidien adapté à la condition physique des randonneurs.
- Sur des sentiers répertoriés ou qu'ils auront préalablement reconnus.
- Ne nécessitant pas l'utilisation de corde, piolet ou de crampons.
- Permettant un accès facile des secours.
- Sans progression de nuit.
- D'une durée limitée à une journée.

Les titulaires de l'attestation de capacité ARP - Niveau 1 :

- Peuvent assister un accompagnateur fédéral breveté.
- Ne possèdent pas les prérogatives d'organisation d'un parcours d'orientation.

La validité de l'attestation de capacité - Niveau 1 n'est pas limitée dans le temps.

Elle est conditionnée par la possession de la licence Carte Montagne® de la saison en cours.



Informations données sous réserve de toute modification en fonction de la météo ou des besoins de l'organisation.

Se reporter aux conditions générales de participation à demander au siège ou sur le site de la fédération : www.ffmm.net.



Module 2 - Stage de Qualification pratique

Pour la fonction d'accompagnateur en milieu montagnard et rural.

Validé par le brevet fédéral.

Descriptif de la formation

1 - Objectifs du stage :

- Compléter et mettre en pratique les connaissances acquises au cours du stage technique pour préparer, animer et conduire en sécurité des randonnées pédestres en milieu rural ou en moyenne montagne.
- Obtenir le brevet fédéral d'accompagnateur de randonnées pédestres.
- Acquérir les compétences en vue du certificat de compétences d'accompagnateur en milieu montagnard et rural.



2 - Pré requis :

Avoir participé à un stage technique depuis plus de 8 mois, sauf dérogation accordée par le pôle de la formation.

3 - Personnes concernées :

Effectif maximum : 10 participants.

- animateurs d'associations, de collectivités ou d'administrations qui organisent et conduisent des randonnées pédestres en milieu rural ou en moyenne montagne.
- Candidat(e)s qui désirent atteindre les objectifs du paragraphe précédent.
- Candidats à l'examen probatoire du diplôme d'État d'alpinisme - accompagnateur en moyenne montagne.

4 - Durée et déroulement du stage :

- La durée du stage est de 47 heures sur 8 jours consécutifs. Il est organisé uniquement en présentiel et en internat.
- Également appelé Niveau 2, ce stage est organisé en moyenne montagne. Il ne comporte pas d'escalade.
- Les cours et préparations théoriques sont suivis d'une mise en pratique sur le terrain.
- Ce stage est animé par deux formateurs fédéraux certifiés.

5 - Niveau physique :

Les randonnées et les exercices effectués au cours du stage ne comportent pas d'esprit de compétition mais nécessitent une bonne condition physique adaptée à la moyenne montagne (bon marcheur).

6 - Contenu résumé du stage :

Mise à niveau des connaissances :

- Cartographie, orientation, sécurité, réglementation...

Animation :

- Communication.
- Gestion des activités du groupe.
- Préparation et présentation d'un exposé.

Mise en pratique :

- Préparation et reconnaissance d'une randonnée.
- Sécuriser un passage avec une main courante.
- Mise en situation d'encadrement et d'initiation.
- Préparation d'un exercice d'orientation.

Environnement montagnard :

- Découverte du patrimoine montagnard du lieu de stage.
- Préservation de l'environnement.
- La pluriactivité en montagne. Activités traditionnelles.

7 - Équipement minimum obligatoire :

- Équipement du stage technique (module 1).
- + 1 corde de 30 mètres (diamètre 8 mm) (1).
 - + 3 mousquetons (ouverture rapide et sécurité à vis) (1).
 - + Sangles plates (vendues au mètre), 2 longueurs de 3 mètres. Largeur de 2 à 4 cm (1).

(1) Cet équipement fait partie du fond de sac d'un animateur pratiquant la randonnée en montagne. Éventuellement emprunter cet équipement pour le stage. Pour organiser régulièrement des randonnées en montagne, il est conseillé de l'acquérir.

Les participants au stage de qualification peuvent utiliser leur ordinateur.

8 - Évaluation du stage :

- Les aptitudes et le comportement du stagiaire sont évalués pendant toute la durée du stage : aisance sur le terrain, vie dans le groupe, sécurité (comportement et équipements), préparation et conduite d'une randonnée, organisation d'un exercice d'orientation.
- La notation du module 2 porte sur 6 critères qui se déclinent en 74 indicateurs (note maximum = 54 points).

9 - Validation du stage :

- Attestation de suivi de stage avec mention "résultats satisfaisants / résultats insuffisants".
- Brevet fédéral d'accompagnateur de randonnées pédestres et carte de fonction lorsque le/la candidat(e) a obtenu au moins 40 points à 74 indicateurs. La validité de la carte de fonction est conditionnée par la possession de la licence Carte Montagne® de la saison.
- Inscription sur le livret de formation du stagiaire.

10 - Prérogatives des titulaires du module 2 :



Le module 2 est validé par le Brevet fédéral d'accompagnateur de randonnées pédestres.

Les titulaires du brevet fédéral d'accompagnateur de randonnées pédestres préparent, conduisent et animent des randonnées pédestres en milieu rural ou en moyenne montagne :

- Sur sentiers ou hors sentiers, dans le respect de l'environnement et de la sécurité.
- Sans limite de dénivelé.
- Adaptées à la condition physique et aux spécificités des randonneurs.
- Pouvant se dérouler sur plusieurs journées consécutives.
- Susceptibles de nécessiter le franchissement de passages délicats imprévus, avec un équipement adapté.
- Avec possibilité de progression nocturne.

Les titulaires du brevet fédéral peuvent également :

- Accéder au cursus de la formation des formateurs fédéraux.
- Organiser des parcours d'orientation.

Les brevetés qui ont participé à un stage fédéral "moyenne montagne enneigée. Raquettes à neige", peuvent encadrer bénévolement sur des itinéraires enneigés, sous condition d'un équipement adapté pour eux-mêmes et pour les participants qu'ils accompagnent.

Un parchemin "Brevet fédéral" est délivré aux titulaires du brevet fédéral.

- La validité du brevet n'est pas limitée dans le temps.
- Elle est conditionnée par la possession de la licence Carte Montagne® de la saison en cours.

Informations données sous réserve de toute modification nécessitée par la météo ou les besoins de l'organisation.

Se reporter aux conditions générales de participation à demander au siège ou sur le site de la fédération : www.ffmm.net.



Carte Montagne® est une marque déposée propriété de la Fédération Française du Milieu Montagnard.



Critères d'évaluation des modules 1 et 2

Critères du module 1

Les connaissances, les aptitudes et le comportement des stagiaires qui participent à un stage de connaissances techniques et fondamentales (module 1) sont évalués par rapport à 6 critères qui se déclinent en 55 indicateurs.

- C1. Épreuve d'orientation en terrain varié.
- C2. Aisance sur le terrain.
- C3. Relations interpersonnelles.
- C4. Sécurité et équipements.
- C5. Réalisation d'un profil d'itinéraire avec tableau horaire.
- C6. Contrôle des connaissances générales.

Le stage est validé pour l'obtention de 32 points sur 56 points.

Critères du module 2

Les connaissances, les aptitudes et le comportement des stagiaires qui participent à un stage de qualification pratique (module 2) sont évalués par rapport à 6 critères qui se déclinent en 74 indicateurs.

- C1. Préparation d'un itinéraire sur carte.
- C2. Direction d'un groupe et sécurité.
- C3. Orientation dans le milieu.
- C4. Aptitude à l'animation.
- C5. Aptitude à organiser : préparation d'un exercice d'orientation.
- C6. Capacité d'initiative.

Le stage est validé pour l'obtention de 40 points sur 74.

Certificat de compétences d'accompagnateur En milieu montagnard et rural - AMMR.

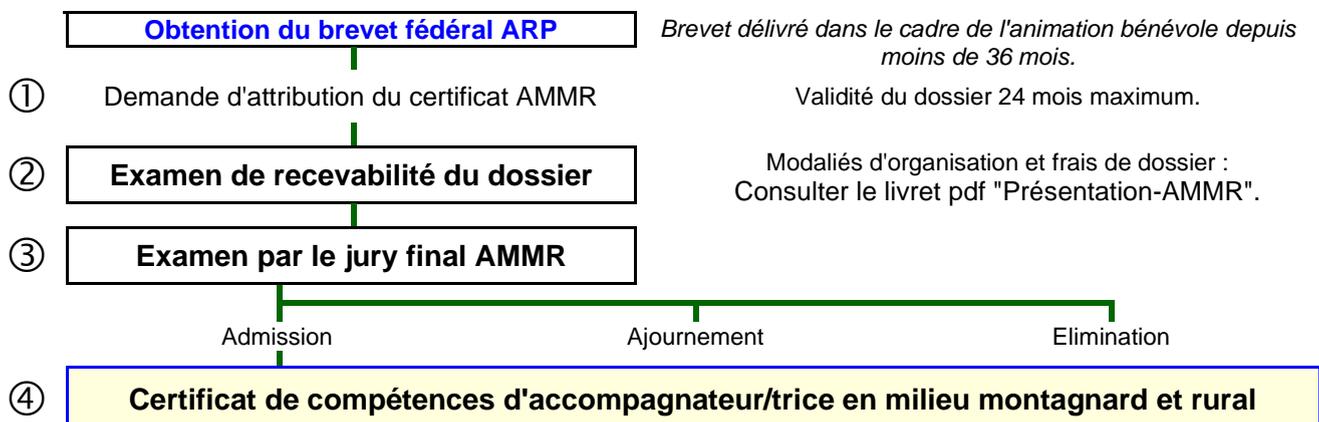
La vocation première de la FFMM est de former des accompagnatrices et des accompagnateurs de randonnées pédestres qui œuvrent bénévolement dans des structures associatives.

Observant que l'absence de réglementation relative à la randonnée pédestre suscite des demandes de la part de brevetés ayant un projet professionnel d'animation en milieu rural ou en moyenne montagne, la FFMM propose un "certificat de compétences d'accompagnatrice / accompagnateur en milieu montagnard et rural" (AMMR).

Ce certificat permet d'attester la démarche d'acquisition de compétences imposée par l'article L. 421-3 du code de la Consommation. Il est délivré après appréciation des compétences des candidat(e)s qui ont obtenu le brevet fédéral depuis moins de trois années dans le cadre d'une formation financée par les entreprises pour leurs salariés ou par les administrations pour leurs agents, mais aussi par des particuliers qui ont un objectif professionnel concret se rapportant à la certification visée.

Un jury final collationne les compétences observées au cours des modules 1 et 2, donne son avis sur les motivations et sur un projet professionnel structuré pour une ou des activités utilisant la randonnée comme support de déplacement (environnement, ressourcement, photo, etc.) présentés par le/la candidate et, si besoin, lui propose un entretien.

- Toutes les démarches administratives sont dématérialisées : aucun document par voie postale n'est accepté.
- L'obtention de la certification AMMR comprend des frais de recevabilité du dossier puis des frais d'examen par le jury.
- A ce jour le certificat CC-AMMR n'est pas accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE), ni par une équivalence.





Formation Moyenne montagne enneigée : Stage d'animateur raquettes à neige

Descriptif de la formation



1 - Objectifs du stage :

Compléter ses connaissances en matière de sécurité pour la conduite de randonnées hivernales avec raquettes à neige.

2 - Personnes concernées :

- Animateurs bénévoles de randonnées membres des associations affiliées ou non à la fédération.
- Participants qui souhaitent approfondir leurs connaissances à titre personnel.
- Age minimum 16 ans au premier jour du stage. Pas de limite d'âge supérieure.

3 - Pré requis :

Bonne pratique de la raquette à neige, de l'orientation et cartographie (utilisation de la carte et de la boussole).

4 - Durée du stage :

Durée 28 heures sur 4 jours consécutifs. Ce stage est organisé uniquement en présentiel et en internat.

5 - Niveau physique :

Condition physique adaptée à la montagne pour un effort soutenu (bon marcheur).

6 - Contenu du stage :

Théorie en salle :

- Notions de nivologie.
- Transposition aux conditions hivernales de la préparation d'un parcours raquettes, profil, etc.
- Sécurité et secours.
- Problèmes liés au froid.
- Profil d'une sortie raquettes de la journée.

L'utilisation d'un ordinateur n'est pas admise pendant les cours et les exercices.

Les soirées sont consacrées à des projections vidéo ou à des compléments de formation à la demande.

Pratique sur le terrain :

- Nivologie sur le terrain : manteau neigeux, caractéristiques d'une couche, strates, etc.
- Petite randonnée raquettes pour une mise en pratique et pour savoir définir un site avalancheux, etc.
- Utilisation des instruments de secours : détecteur de victime d'une avalanche (DVA), sonde, pelle, etc.
- Sortie de la journée : Reconnaissance des zones dangereuses, orientation, méthodes de secours, etc.

7 - Équipement minimum obligatoire :

Équipement minimum pour une randonnée avec raquettes d'une journée :

- Raquettes à neige et bâtons de marche (1).
- Chaussures imperméables à tige haute ou Mid haute protégeant les malléoles, adaptées aux fixations des raquettes.
- Sac à dos, gourde, vêtements chauds adaptés aux conditions hivernales, vêtements de rechange.
- Détecteur de Victime d'Avalanche obligatoire (prévoir de louer un DVA) (1).
- Pelle à neige et sonde obligatoires (1).
- Boussole en degrés avec plaquette transparente et graduations en cm (type Geonaute C300 ou Silva Évasion).
- Loupe à main éclairante à leds (diamètre 75 mm), règle plate 30 cm, crayon à papier, gomme.
- Facultatif : altimètre, GPS, appareil photo, jumelles...
- Linge et nécessaire de toilette + chaussures ou chaussons d'intérieur.
- Trousse individuelle de premiers soins avec couverture de survie. Protection solaire : bonnet, crème, lunettes.
- Draps fournis ou à apporter (cf. fiche du centre d'accueil).

(1) Cet équipement fait partie du fond de sac d'un animateur pratiquant la randonnée en moyenne montagne enneigée. Éventuellement emprunter cet équipement pour le stage. Pour des sorties fréquentes en montagne enneigée il est conseillé de l'acquérir.

8 - Formateurs :

Ce stage est animé par deux formateurs fédéraux confirmés.

9 - Évaluation du stage :

- Les aptitudes et le comportement du stagiaire pour l'animation sont évalués pendant toute la durée du stage.
- Une évaluation des connaissances est effectuée en fin de stage sous forme d'un questionnaire à choix multiples.

10 - Validation du stage :

- Attestation de suivi de stage avec mention "résultats satisfaisants / résultats insuffisants".
- Mention sur le livret de formation du stagiaire ou qui lui sera remis.
- Mention du stage sur la carte de fonction des titulaires du brevet fédéral d'accompagnateur de randonnées.

Informations données sous réserve de toute modification en fonction de la météo ou des besoins de l'organisation.
Se reporter aux conditions générales de participation à demander au siège ou sur le site de la fédération : www.ffmm.net.



Franchissement des passages difficiles

au cours des randonnées pédestres



1 - Objectifs du stage :

Apprendre ou réviser les techniques utiles pour le franchissement des difficultés, parfois aggravées par des personnes peu expérimentées, auxquelles un animateur de randonnées pédestres peut être confronté lors des déplacements sur les sentiers de randonnées : passages délicats, vertigineux, couloirs exposés, franchissement de névé en début de saison, etc.

2 - Personnes concernées :

Effectif maximum : 12 participants.

- Animateurs bénévoles de randonnées membres d'associations ou de collectivités affiliées ou non à la fédération.
- Candidats à l'examen probatoire du diplôme d'État d'accompagnateur en moyenne montagne.
- Personnes qui souhaitent approfondir leurs connaissances personnelles, membres ou non d'une association.
- Age minimum 16 ans. Pas de limite supérieure.

3 - Pré requis :

Bonne pratique de la randonnée pédestre.

4 - Durée et déroulement du stage :

Durée 14 heures

- Formation de 2 journées consécutives alternant théorie en salle et mise en pratique sur le terrain.
- Organisé uniquement en présentiel et en internat.

5 - Niveau physique :

Bonne condition physique pour un effort soutenu en milieu montagnard.

6 - Programme du stage :

En salle :

- Révision succincte de la cartographie et de la réglementation (suivant les demandes).
- Rappel sur la réalisation des nœuds et de leur utilité. Installation d'une main courante.

Sur le terrain :

- Pose d'une main courante sur rocher ou dans la neige.
- Encordement et assurage de randonneurs dans des passages délicats et névés...
- Comment évoluer sur un névé, placer ses pieds, faire la trace, tailler des marches.

7 - Équipement minimum obligatoire :

- Équipement de randonnée d'une journée : sac à dos, vêtement chaud de type polaire et vêtement de pluie, vêtements de rechange, guêtres, gants, couvre-chef, gourde, lunettes de soleil, crème solaire, trousse individuelle de premiers soins, etc.

- Chaussures de randonnées à tige haute ou Mid haute protégeant les malléoles, et semelles crantées antidérapantes.

- Chaussures ou chaussons d'intérieur.
- Linge et nécessaire de toilette. Les draps sont fournis par le centre d'accueil.
- Une corde de 30 mètres de diamètre 8 mm (1).
- Un piolet de marche (1).
- 2 sangles cousues : longueur 1.20 mètre (2.40 ouverte), largeur de 2 à 4 cm (1).
- Deux mousquetons à ouverture rapide et sécurité par vis (1).

(1) Cet équipement fait partie du "fond de sac" d'un animateur pratiquant la randonnée en moyenne montagne. Éventuellement emprunter ce matériel pour le stage. Pour l'organisation fréquente de randonnées en montagne, il est conseillé de l'acquérir.

8 - Formateurs :

Ce stage est animé par deux formateurs fédéraux confirmés.

9 - Évaluation du stage :

- Les aptitudes, les connaissances et le comportement du stagiaire sont évalués pendant toute la durée du stage.
- Les aptitudes concernent l'aisance sur le terrain, la vie dans le groupe, la sécurité (comportement et équipements).

10 - Validation du stage :

- Attestation de suivi de stage avec mention "résultats satisfaisants/résultats insuffisants".
- Mention sur le livret de formation du stagiaire (ou qui lui sera remis).

Programme du stage donné sous réserve de toute modification pour les besoins de l'organisation et en fonction des conditions météo.



La prise en compte du handicap

L'aménagement de la formation est un facteur clé de la bonne intégration de la personne en situation de handicap.

Du fait de la multiplicité des situations de handicap, leur prise en compte implique de rapprocher la situation professionnelle de la personne concernée, son expérience professionnelle, ses compétences acquises et l'organisation de travail au sein de l'entreprise dans laquelle elle exerce ou exercera son activité.

Le médecin du comité médical de la fédération est à l'écoute des personnes en situation de handicap pour répondre à leurs questions relatives à la participation aux stages fédéraux et pour leur proposer, dans la mesure du possible, des aménagements adaptés.

Composition du comité médical

Fonction	Nom	Qualification	Départ.
Médecin fédéral	Dr DUSSOUILLEZ Gérard	Médecin du sport. Référent RQTH.	39
Référente Sport-Santé	Mme DEBOUT Véronique	Diplômée sport sur ordonnance	16
Conseiller technique	M. CHARDON Fabrice	D ^r en psychologie clinique	73
Conseiller technique	M. GROSJEAN Jean-Pierre	D ^r en chirurgie dentaire	70
Conseiller technique	M. TRONQUET Claude	D ^r en pharmacie	34
Référent secours en montagne	M. MAURAS Christian	Gendarme de haute montagne	63

Aide à la formation des personnes handicapées dans le cadre du parcours vers l'emploi

a. AGEFIPH

Visitez le site <https://www.agefiph.fr/> pour tout comprendre sur les aides de l'AGEFIPH.

Quel est l'objectif de l'aide financière ?

Cette aide financière a pour objectif de sécuriser le parcours de formation d'une personne en situation de handicap par la compensation du handicap. Sont par exemple pris en charge :

- les adaptations des supports de formation et d'examens ;
- la sensibilisation du collectif de formation ;
- des temps de remédiation et d'appui aux devoirs ;

Qui peut bénéficier de l'aide ?

L'aide est versée aux organismes de formation et prestataires qui développent les compétences de personnes handicapées :

- les organismes de formation (hors ESRP et ESPO) ;
- les Centres de formation par l'apprentissage (CFA) ;
- les prestataires de bilans de compétences et de validation des acquis d'expérience (VAE).

Comment pouvez-vous en bénéficier ?

La demande d'aide est réalisée par le référent handicap de l'organisme demandeur. Un formulaire de demande d'intervention Agefiph est adressé à la Délégation régionale Agefiph dont il dépend.

b. Pôle Emploi : visitez la page dédiée aux travailleurs handicapés.

les demandeurs d'emploi titulaires d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), bénéficient d'un droit d'option leur permettant, avant leur entrée en formation, de préférer un mode de rémunération à un autre, afin que leur soit appliqué le plus favorable.

c. Comité médical de la FFMM

Le médecin du comité médical de la fédération, référent Handicap, et la référente "Sport santé - Sport sur ordonnance" sont à l'écoute des personnes en situation de handicap pour répondre à leurs questions relatives à la participation aux stages fédéraux et pour leur proposer, dans la mesure du possible, des aménagements adaptés.

Contact : medical@ffmm.net



Informations pratiques

L'ambiance :

Les stages organisés par la fédération privilégient la convivialité. Ils sont organisés en internat. Les cours alternent théorie et mise en pratique sur le terrain.

Documentation :

Au début du stage technique ou du stage d'animateur raquettes vous recevrez une documentation que vous conserverez. Elles portent sur tous les thèmes abordés pendant le stage.

Alimentation :

La cuisine en collectivité n'est pas adaptée pour satisfaire les régimes alimentaires relevant d'un choix personnel. Dans la mesure du possible, l'établissement d'accueil tiendra compte des allergies attestées par un certificat médical si elles sont précisées avant le stage. Dans certains cas il vous sera conseillé d'apporter vos compléments alimentaires.

Les formateurs :

Chaque stage est animé par une équipe de formateurs fédéraux certifiés, qui sont à votre disposition à tout moment pour faciliter votre séjour en remédiant dans les meilleurs délais aux problèmes que vous rencontreriez, et en soirée pour une mise à niveau qui vous serait utile. Les stages en internat permettent des mises à niveau au cours de certaines soirées.

Emploi du temps :

L'emploi du temps du stage vous sera remis après votre inscription. Les soirées sont consacrées aux mises à niveau, à des exercices ou au temps personnel. L'internat obligatoire n'exclut pas la possibilité de disposer librement des soirées au cours desquelles des exercices ne sont pas programmés.

L'hébergement :

Les stagiaires se répartissent librement par niveau de stage et par sexe en chambre de deux à quatre lits ou petit dortoir suivant les centres. Les couples sont logés dans une même chambre (avec d'autres stagiaires). Prévoir des chaussures d'intérieur ou des chaussons.

Aides à la formation :

Une aide du fonds social fédéral peut être accordée sur justificatif, sous forme d'une réduction sur les frais pédagogiques du stage technique et du stage de qualification, aux étudiants et aux demandeurs d'emploi dont la formation n'est pas prise en charge par un organisme. Consulter le secrétariat de la fédération en envoyant un courriel à : secretariat@ffmm.net

Covoiturage :

Trois semaines avant le début du stage, une liste de covoiturage est adressée aux participants qui l'ont souhaité sur leur demande d'inscription.

Conjoint :

Selon les places disponibles dans le centre d'hébergement votre conjoint(e) peut vous accompagner sans participer aux cours théoriques et pratiques, à l'exception d'une randonnée d'une journée prévue au programme, et sous réserve d'une condition physique et d'un équipement, adaptés à la randonnée en moyenne montagne. Le coût du séjour du conjoint comprend les nuitées, les repas et une licence fédérale.

Camping-cars :

Le stationnement des camping-cars n'est pas possible dans l'enceinte des centres.

Animaux :

Nos amies les bêtes n'étant pas admises dans les stages, veillez à les faire garder par une personne de confiance.

Inscriptions :

Privilégiez les envois de documents par internet, au format pdf joint à un courriel. Les acomptes et les soldes des stages doivent être payés de préférence par carte bancaire (Visa, Mastercard) ou virement bancaire. Les paiements sur les lieux des stages ne sont pas admis.

+ d'informations :

Consultez le site internet de la fédération. Appelez le secrétariat (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 + jeudi de 13h30 à 16h00 sauf périodes de congés scolaires et jours fériés), ou de préférence, adressez un courriel à : secretariat@ffmm.net.

Ne vous adressez pas au centre d'accueil car il ne gère pas les stages de la fédération.

Retrouver toutes les informations utiles sur le site <https://www.ffmm.net>

Lire la notice d'information et les conditions générales de participation du stage concerné.



Possibilités de rattrapage

Module 1 - Stage de connaissances techniques et fondamentales :

Rattrapage des candidat(e)s éliminé(e)s par une seule note négative de la manière suivante :

Note négative	Proposition de rattrapage
Test des connaissances ou épreuve de Profil	Participation à un nouvel exercice à la fin d'un stage : test des connaissances + profil d'itinéraire avec tableau horaire.
Recherche de points caractéristiques (recherche de balises)	Participation à un nouvel exercice au cours d'un stage dans les 12 mois suivants (habituellement organisé le vendredi matin).

Consulter le secrétariat pour connaître le coût inhérent à un rattrapage.

Module 2 - Stage de qualification pratique :

Pas de rattrapage possible. Possibilité de suivre un nouveau stage Module 2 (de préférence dans une autre région) avec une réduction de 50 % sur les frais pédagogiques et de fonctionnement.

Droit de rétractation

Tout(e) candidat(e) dispose d'un délai de 14 jours pour changer d'avis après la confirmation de la réception par le secrétariat de la fédération de sa demande de pré-inscription au module 1 ou au module 2.

Aucune explication n'est nécessaire pour exercer ce droit de rétractation qui peut s'effectuer par un simple courriel dont le secrétariat accusera réception.

En cas de rétractation, les frais éventuellement versés seront remboursés au/à la candidat(e) par virement sur son compte bancaire ou par annulation de son paiement par carte bancaire sur la plate-forme sécurisée Helloasso.

Les voies de recours

1 - Module 1 et module 2

Dans les quinze jours qui suivent la réception de ses résultats, le/la stagiaire peut formuler un recours.

- Le bureau du pôle de la formation statue lors de sa première réunion sur le recours d'un/d'une stagiaire.
- Sa décision motivée est notifiée au/à la stagiaire.
- Le/la stagiaire peut demander un nouvel examen de son recours par le comité directeur.
Le comité directeur statue lors de sa plus proche réunion au vu du dossier de formation, des observations écrites du/de la stagiaire et de celles de l'équipe des formateurs.
Le/la stagiaire peut participer à cette réunion pour présenter sa requête en se faisant assister de la personne de son choix, ou s'y faire représenter.
- La décision motivée du comité directeur est notifiée au stagiaire dans les huit jours qui suivent sa réunion.
- Le comité directeur statue en dernier recours.

3 - Jury du certificat de compétences AMMR :

Dans les trente jours qui suivent l'avis du jury final, le candidat / la candidate peut formuler un recours auprès du bureau du pôle de la formation.

- Le bureau du pôle de la formation statue dans les soixante jours sur la réclamation reçue par courrier recommandé ou par courriel prioritaire adressé au siège de la fédération.
- La décision motivée du bureau du pôle est notifiée au stagiaire qui peut demander un nouvel examen de son recours par le comité directeur qui statue en dernier ressort lors de sa plus proche réunion au vu du dossier de formation, des observations écrites du/de la stagiaire et de celles des membres du jury.
- Le/la stagiaire peut participer à cette réunion pour présenter sa défense en se faisant assister de la personne de son choix, ou s'y faire représenter.
- La décision motivée du comité directeur est notifiée au stagiaire dans les huit jours qui suivent sa réunion.

**Satisfaction des stagiaires Niveau 1 - 2023****Stages de connaissances techniques et fondamentales pour l'accompagnement de randonnées pédestres**

I - Avant le stage	Bien + Très bien en %		
Accueil téléphonique	100.00	★★★★	
Relations avec secrétariat par courriel	97.98	★★★★☆	
Rapidité d'information	100.00	★★★★	
Intérêt des informations obtenues	100.00	★★★★	
Rapidité de la confirmation d'inscription	98.99	★★★★	
II - La formation	Bien + Très bien		
Satisfaction des attentes de la formation	100.00	★★★★	
Contenu du stage	100.00	★★★★	
Durée du stage	95.92	★★★★☆	
Documentation pédagogique reçue	98.99	★★★★	
Progression pédagogique	100.00	★★★★	
Connaissances transmises	100.00	★★★★	
III - Les formateurs	Bien + Très bien		
Maîtrise du sujet	100.00	★★★★	
Capacité d'écoute	100.00	★★★★	
Clarté des exposés	100.00	★★★★	
Pédagogie utilisée	100.00	★★★★	
IV - Le groupe	Assez + très		
Homogénéité	97.98	★★★★	
Participation du groupe	100.00	★★★★	
Échanges d'expériences	100.00	★★★★	
Convivialité	98.99	★★★★	
V - Le lieu du stage	Bien + très bien		
Région du stage	98.99	★★★★	
Accueil au centre	97.98	★★★★☆	
Salle de cours	92.86	★★★★☆	
Restauration	77.32	★★★★☆	
Hébergement	91.92	★★★★☆	
Propreté, hygiène	95.96	★★★★☆	
Nombre de participants	97.98	★★★★☆	
Satisfaction générale	100.00	★★★★	
Inférieur à 30 % de satisfaits	★ ★ ★ ★	Pourcentage de réussite aux stages techniques : 89.52 %	
Jusqu'à 50 % de satisfaits	★ ★ ★ ★		
Jusqu'à 75 % de satisfaits	★ ★ ★ ★		
Jusqu'à 98 % de satisfaits	★ ★ ★ ★		
Plus de 98 % de satisfaits	★ ★ ★ ★		

5 critères déclinés en 26 indicateurs.



Satisfaction des stagiaires Niveau 2 - 2023

Stages de qualification pratique d'accompagnateur de randonnées pédestres

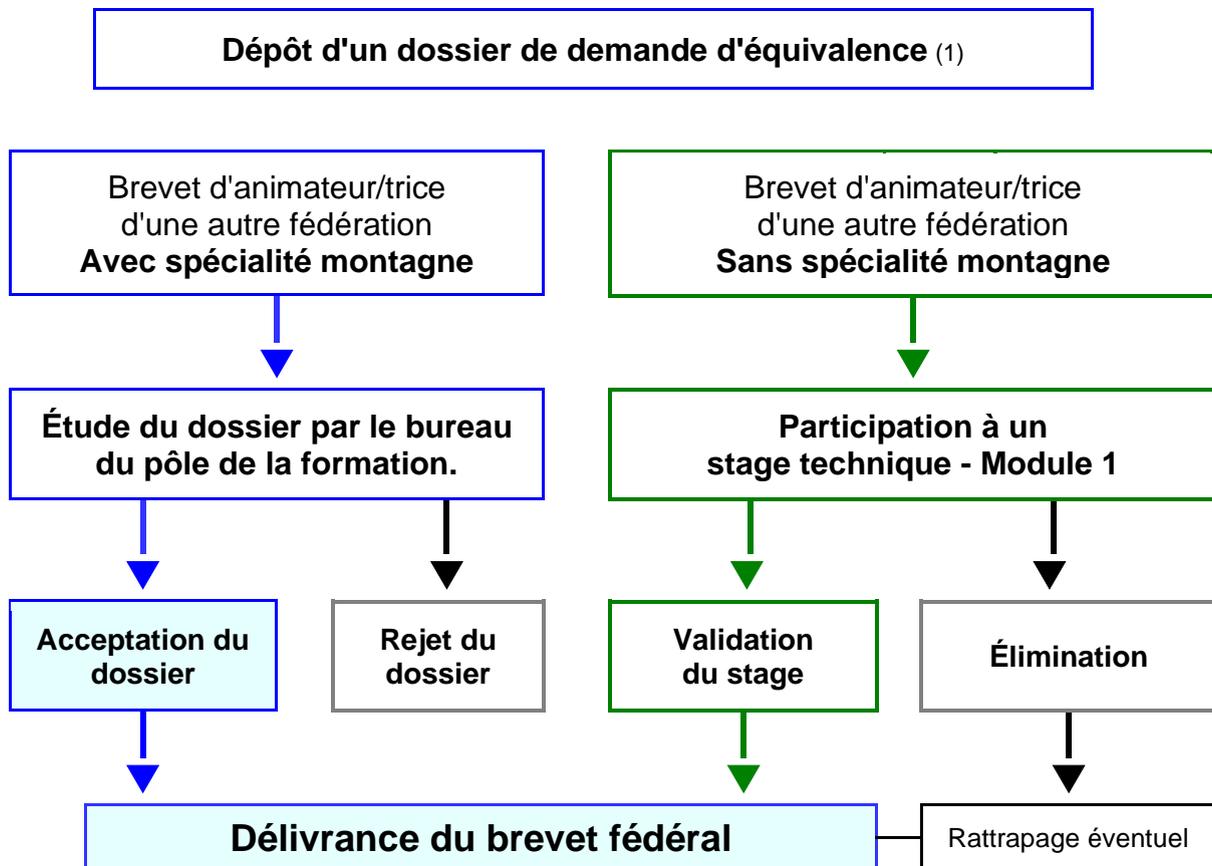
I - Avant le stage	Bien + Très bien en %		
Accueil téléphonique	100.00	★★★★	
Relations avec secrétariat par courriel	100.00	★★★★	
Rapidité d'information	100.00	★★★★	
Intérêt des informations obtenues	100.00	★★★★	
Rapidité de la confirmation d'inscription	100.00	★★★★	
II - La formation	Bien + Très bien		
Satisfaction des attentes de la formation	100.00	★★★★	
Contenu du stage	100.00	★★★★	
Durée du stage	98.18	★★★★	
Documentation pédagogique reçue	100.00	★★★★	
Progression pédagogique	98.21	★★★★	
Connaissances transmises	96.43	★★★★	
III - Les formateurs	Bien + Très bien		
Maîtrise du sujet	100.00	★★★★	
Capacité d'écoute	100.00	★★★★	
Clarté des exposés	100.00	★★★★	
Pédagogie utilisée	98.21	★★★★	
IV - Le groupe	Assez + très		
Homogénéité	98.21	★★★★	
Participation du groupe	100.00	★★★★	
Échanges d'expériences	100.00	★★★★	
Convivialité	98.21	★★★★	
V - Le lieu du stage	Bien + très bien		
Région du stage	98.18	★★★★	
Accueil au centre	98.18	★★★★	
Salle de cours	98.15	★★★★	
Restauration	81.48	★★★★	
Hébergement	96.15	★★★★	
Propreté, hygiène	90.91	★★★★	
Nombre de participants	100.00	★★★★	
Satisfaction générale	100.00	★★★★	
Inférieur à 30 % de satisfaits	★★★★	Pourcentage de réussite aux stages de qualification : 99.40 %	
Jusqu'à 50 % de satisfaits	★★★☆☆		
Jusqu'à 75 % de satisfaits	★★★☆☆		
Jusqu'à 98 % de satisfaits	★★★★		
Plus de 98 % de satisfaits	★★★★		

5 critères déclinés en 26 indicateurs.



Délivrance du brevet fédéral par équivalence

Cette possibilité est offerte aux animateurs et animatrices des associations affiliées à la FFMM qui sont titulaires d'un brevet délivré par une autre fédération pour l'encadrement de randonnées.



Le dossier de demande d'équivalence

(1) Le dossier de demande du brevet fédéral par équivalence doit être adressé au secrétariat de la fédération exclusivement par internet. Les documents du dossier doivent être scannés au format pdf (format image non admis).

Il comprend :

- ↪ Un formulaire homologué de demande de délivrance du brevet fédéral par équivalence.
- ↪ Une copie de la licence Carte Montagne® (2) de la saison en cours.
- ↪ Une copie du brevet d'animateur de randonnée et de ses annexes, délivré par une autre fédération.
- ↪ Une photo d'identité récente, prise de face sur fond clair.
- ↪ Une copie du titre attestant de la formation ou du recyclage en secourisme de l'animateur/animatrice.
- ↪ Un questionnaire de santé ou un certificat de non-contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre en moyenne montagne.
- ↪ Le paiement des frais de constitution et de suivi du dossier dont le montant est de trois fois le prix de la licence Carte Montagne® de la saison en cours au tarif club.

(2) Carte Montagne® est une marque déposée propriété de la FFMM.

Le brevet fédéral ne peut pas s'obtenir par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).



Chaussures de randonnée

Tiges hautes ou basses ?

Avis et conseils du médecin de la FFMM

Pourquoi se poser une telle question ?



Rappelons que l'entorse de la cheville est l'affection la plus fréquente en randonnée pédestre et qu'elle peut être évitée par le choix des chaussures.

Il est donc impératif de protéger cette région qu'on appelle malléole externe.

Pour toutes celles et ceux qui ont vécu "une entorse de la cheville" au cours d'une randonnée comprendront aisément ce principe de protection de la cheville. En effet quoi de plus navrant que la gestion d'une entorse au cours d'une rando d'un jour voire plus (trek par exemple).

La première pénalisée est la victime elle-même.

Puis l'accompagnateur qui devra mettre en œuvre tout un processus pour permettre à la victime de poursuivre la randonnée si l'entorse est bénigne (ce qui sous-entend de disposer dans la trousse de premiers soins du matériel nécessaire) ou faire appel aux moyens de secours pour évacuer cette personne en cas d'entorse grave (ce qui sous-entend des connaissances sur les stades de gravité d'une entorse de la cheville).

Puis enfin le groupe de randonneurs sera donc lui-même pénalisé par cet événement (attente, inquiétude, stress).

Je pense qu'il est inutile de décrire plus en détails cette situation que je suis sûr beaucoup de randonneurs assidus doivent connaître.

La FFMM forme des accompagnateurs de randonnées pédestres en milieu montagnard comme son nom l'indique.

C'est la raison pour laquelle la FFMM recommande de randonner avec des chaussures à tiges hautes et exige des stagiaires accompagnateurs de randonnée l'utilisation de telles chaussures.

Le débat "chaussures tiges hautes ou basses" n'a pas sa place en randonnée de montagne. Il convient également d'être vigilant concernant les chaussures dites "tiges mid basses" qui ne sont pas suffisamment protectrices des malléoles.

D^r Gérard DUSSOUILLEZ

Pensez avant tout à votre sécurité.

Ne succombez pas aux conseils des vendeurs dont l'intérêt est de... vendre !



Tiges basses



Tiges Mid hautes



Tiges hautes



Pour contacter le Comité médical, écrire à :

medical@ffmm.net





La F.F.M.M. en chiffres

38 800

Pratiquants encadrés en montagne dans l'année.

5 018

Accompagnateurs de randonnée pédestre formés.

250

Accompagnateurs de randonnée pédestre actifs.

50

Clubs omnisports.

36

Référents pour la protection de l'environnement.

30

Formateurs fédéraux certifiés

23

Administrateurs bénévoles.

5

Emplois ETP (équivalents temps plein).

0

Zéro subvention de fonctionnement. Depuis sa fondation, la FFMM soutient que les fédérations doivent exister par les services qu'elles offrent et non avec l'argent public.

+

Certification QUALIOPi pour ses actions de formation concourant au développement des compétences.

+

La F.F.M.M. est une fédération de tourisme.
Immatriculée au répertoire des opérateurs de voyages et de séjours sous le N°IM069110026.

+

La F.F.M.M. est membre :



- de la Fédération Française des Clubs Omnisports ;
- du Conseil Social du Mouvement Sportif (CoSMoS) ;
- de Mountain Wilderness France.





FEDERATION FRANÇAISE DU MILIEU MONTAGNARD

Siège national de la FFMM : 18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON - Tél. 04 78 39 49 08

Contact : secretariat@ffmm.net Site : <https://www.ffmm.net>

Organigramme de la FFMM

Bureau du comité directeur		Dépt
Président	M. Clair Christian	42
Secrétaire national	M. Damien Olivier	71
Trésorier national	M. Bost Bernard	69
Trésorier adjoint	M. Perrin Bernard	42
Contact : bureau@ffmm.net		

Pôle de la formation		Dépt
Délégué national	M. Grosjean Jean-Pierre	70
Déléguée adjointe	Mme Debout Véronique	63
Référent pédagogique	M. Goett Alain	68
Référent pédagogique-adjt	M. Marchal Alain	57
Référent DEA-AMM	M. Dollet Laurent	74
Référente DEA-AMM adjte	Mme Filloi Marie-Pierre	66
Réf. secours en montagne	M. Mauras Christian	63
Conseiller Grand Est	M Peter Patrick	68
Conseiller Occitanie	M Tronquet Claude	34
Contact : formation@ffmm.net		

Comité médical - PSH		
Dr Dussouillez Gérard	Médecin du sport. Référent Handicap	39
Mme Debout Véronique	Sport-santé Diplômée sport/ordonnance	16
Dr Chardon Fabrice	Dr en psychologie clinique	73
Dr Grosjean Jean-Pierre	Dr en chirurgie dentaire	70
Dr Tronquet Claude	Dr en pharmacie	34
M. Mauras Christian	Gendarme de montagne	63
Contact : medical@ffmm.net		

Protection de l'environnement		Dépt
Délégué national	M. Boutin Bernard	26
Déléguée adjointe	Mlle Bozonnet Emeline	01
Secrétaire du pôle	M. Guillet Daniel	88
Contact : environnement@ffmm.net		

Conseillers juridiques		Dépt
Mme Marsat Emman.	Avocate. Master droit de la montagne	73
M. Damien Olivier	Dr en droit	71
Contact : administration@ffmm.net		

Développement - Communication		Dépt
Délégué national	M. Perrin Bernard	42
Délégué adjoint	M. Tesnière Bertrand	24
Contact : developpement@ffmm.net		

Représentants régionaux		Dépt
Grand Est	M. Peter Patrick	68
Auvergne - Rhône-Alpes	Siège de la FFMM	69
Provence Alpes Côte Azur	M. Grosjean Jean-Pierre	05
Occitanie	M. Louis Roger	34
Nouvelle Aquitaine	M. Tesnière Bertrand-P.	24

Pôle administratif		Dépt
Secrétariat siège	M. Mazallon Stanislas	69
Permanence	Mme Deschamps Caroline	
Contact : secretariat@ffmm.net		



Les participants aux stages de la FFMM bénéficient des garanties de l'assurance Carte Montagne

Carte Montagne®

Adhésion - assurance
Carte Montagne

Activités garanties
à titre individuel ou collectif :

Garanties



www.ffmm.net

Carte Montagne est une marque déposée propriété de la
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU MILIEU MONTAGNARD
Siège : 18 rue Saint Polycarpe 69001 LYON

Document non contractuel. Consulter les notices des assureurs et les
contrats originaux au siège de la fédération.

- **Ski alpin, ski de fond**
- **Ski de randonnée** (peaux de phoque)
- **Randonnée à ski de fond**
- **Raquettes à neige**
- **Randonnée pédestre**
- **Camping ; bivouac**
- **Cyclotourisme ; V.T.T.**
- **Escalade, spéléologie**
avec encadrement compétent.

Responsabilité civile * : (Dommages causés aux tiers)
dont : - dommages corporels.
- dommages matériels avec franchises.
- dommages à l'environnement.

Recours et défense pénale *

Frais recherche & secours **

Rapatriement médical **

Individuelle accident * :**

- Premier transport à l'hôpital (frais réels restants)

- Capital santé

+ Prothèses dentaires restant à charge.

+ Bris de lunettes ou de lentilles (forfait)

- **Décès - Invalidité.**

- **Violences dans le sport** : accompagnement juridique et
psychologique des victimes (CFDP Assurances).

Voir notices des assureurs sur le site www.ffmm.net

Après votre stage...



**Adhérez à l'U.F.A.M.
pour rester en contact avec la FFMM,
souscrire la licence-assurance
Carte Montagne®,
bénéficier de la garantie protection
juridique en cas d'accident,
et de réductions sur les stages**

UFAM - Union Française des Accompagnateurs et animateurs en montagne
18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON. Tél. 04 78 39 49 08
Contact : ufam@ffmm.net



Site www.ffmm.net

Affiliez votre association à la FFMM

En adhérant à la FFMM votre association peut
bénéficier d'avantages tels qu'assurance RC,
formation de ses animateurs, protection
juridique, e-bulletin d'information, etc.

Pour toute information écrire à :
developpement@ffmm.net



Club affilié



La FFMM
sur Facebook

Conditions d'inscriptions aux stages et règlement intérieur stagiaire :
Consulter le site <https://www.ffmm.net>

